

Rythmes scolaires

2^{ème} réunion entre enseignants, élus municipaux et parents délégués – Compte-rendu –

Suite à la réunion du 28 mars sur les nouveaux rythmes scolaires entre enseignantes parents et parents délégués, M. le Maire, Mme Lamandé, les enseignantes des écoles maternelle et élémentaire et les parents délégués se sont réunis une 2^{ème} fois le 5 avril dernier à la suite des conseils d'école.

Les parents délégués ont remonté les remarques et les interrogations de l'ensemble des parents et ont obtenu de nombreuses réponses.

1. **Le planning présenté par les professeurs des écoles aux parents le 28 mars a été accepté ; il va donc suivre son chemin et partir au rectorat.** Nous vous ferons part de sa validation ou non.
2. Dans ce planning, le temps méridien est raccourci d'1/4 d'heure, ce qui pose problème aux quelques parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) le midi. Les enseignantes n'en avaient conscience lors de son élaboration, mais cela concerne trop peu de familles et il n'est pas possible de satisfaire tout le monde.
3. Concernant les sorties, en nombre certains jours de la semaine, les parents ont manifesté leur inquiétude quant à la présence possible d'inconnus etc... Les enseignantes ont répondu que tout se passerait comme actuellement, avec des listes d'appels à l'appui. Il y a déjà à ce jour des passations de responsabilité entre les écoles et la mairie, pour les déjeuners et pour la garderie et tout se passe bien. Par ailleurs, les enseignantes rappellent que l'école élémentaire n'est pas fermée à clé et que des prestataires, fournisseurs etc. sont déjà amenés à rentrer dans l'enceinte de l'école.
4. **L'ALSH Familles rurales a accepté de prendre en charge les enfants de l'école élémentaire durant les temps périscolaires de la mairie.** La mairie va redemander qu'il en soit de même pour les élèves de l'école maternelle.
5. A ce jour l'ALSH Familles Rurales n'a donc pas prévu de gérer les temps périscolaires pour l'école maternelle, cette gestion serait uniquement faite par le personnel de la mairie ; la mairie a prévu 3 animateurs. Des discussions sont en cours pour ouvrir des activités au sein de l'ALSH pour les élèves de moyenne et grande section ou faire appel au personnel de la mairie en place formé à cet effet, également aux intervenants du RAM (Relai Assistance Maternelle).
6. L'aménagement des nouveaux rythmes scolaires représente une innovation importante pour les enfants et la programmation se fera dans l'intérêt des enfants, de manière coordonnée entre l'ALSH et les enseignantes, mais aussi avec le soutien de la Mairie et des parents délégués. Le coût estimé par la commune de St Paterne s'élève à 30 000€ par an avec une aide gouvernementale les 2 premières années.
7. La mairie faisant appel à l'ALSH Familles Rurales, les personnels encadrant seront donc formés pour travailler avec des enfants. C'est d'ailleurs pour cette question de formation qu'aucun bénévole ne pourra proposer ses services pour la tenue d'un atelier ou la réalisation d'un projet. Il ne sera pas possible de faire appel aux associations en place car cela complique le transfert de responsabilité ; toutes les activités seront gérées dans le cadre de l'ALSH Familles Rurales.
8. Des parents ont proposé des activités type yoga, relaxation, éveil musical notamment pour les enfants de maternelle. Ces propositions seront étudiées, sachant que, comme écrit précédemment, toutes les activités seront gérées par l'ALSH ou par les personnels de la mairie, en fonction de leurs capacités, leurs intervenants...
9. Pour un bon fonctionnement des ateliers, chaque enfant devra être inscrit au préalable. Il est prévu des inscriptions pour des périodes de 6 semaines environ correspondant aux périodes entre chaque vacance. Un enfant inscrit à une activité devra s'y tenir et ne pourra pas changer durant la période.
10. L'ALSH Familles Rurales pourra accueillir les enfants le mercredi, comme avant. Toutefois, le centre aéré étant ouvert à tous les enfants du canton, il accueillera donc des enfants des communes alentour le mercredi matin. C'est pourquoi la cantine du mercredi midi, sous la responsabilité de l'ALSH Familles Rurales, ne sera assurée que pour les enfants qui resteront le mercredi après-midi au centre aéré.

11. Les temps périscolaires inférieurs à 30 minutes pourront également être dédiés aux devoirs de classe, sous la responsabilité d'un encadrant formé pour l'aide aux devoirs.

12. La mairie et Familles rurales ont présenté un exemple de planning hebdomadaire :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
CP-CE1	Projet	Activité sportive	Projet	Activité corporelle, relaxation
CE2	Projet	Activité Jeux de société	Activité D. Durable	Activité sportive
CM1-CM2	Activité sportive	Atelier cuisine	Projet	Activité jeux de société

Un projet annuel « Une deuxième vie » guide les encadrants. A ce jour, il se présente ainsi :

Objectif éducatifs	Objectifs pédagogiques	Objectifs de fonctionnement	Prévision d'activités	Evaluation
Rendre l'enfant attentif aux problématiques liées au développement durable	Aménager des activités Eduquer à travers le ludique	Donner des moyens aux enfants de découvrir son environnement	Développer les activités manuelles avec de la récupération	Matériaux utilisés
Se découvrir à travers son environnement	Utiliser l'environnement culturel et physique local	Amener les enfants à découvrir les services proposés dans la commune	Utiliser l'environnement de la structure (médiathèque, associations...)	Partenariat Fréquence des rencontres et des sorties
Encourager le développement social, culturel et sportif de l'enfant	Autonomie de l'enfant Favoriser l'ouverture de l'enfant	Adapter l'activité par âge Une place pour chacun	Planning par tranche d'âge	
Une équipe d'encadrement	Utiliser les compétences de chacun	Spécialité des animateurs (sportives, culturelles et manuelles)	Personnel DEJEPS, BAFA, formation continue	Bilan et réunions

Plusieurs pistes d'ateliers ont été présentées, par exemple de septembre à décembre 2013 pourraient être proposés :

- Atelier cuisine par tranche d'âge
- Atelier activités sportives une fois par semaine par tranche d'âge
- Atelier autour du développement durable
- Atelier jeux de sociétés non traditionnels avec jeux éducatifs (sur l'environnement, le monde...) 2 fois par mois par tranche d'âge

A ces ateliers, s'ajoutent 3 pistes de projets d'activités manuelles par tranche d'âge, de septembre à la Toussaint :

- Fabrication d'objets en cartons (CM1-CM2) : pour sensibiliser l'enfant au recyclage, travailler la matière à son rythme, développer la création
- « Le tour du monde » (CP-CE1) : découverte d'un pays à travers sa cuisine, ses costumes, son écriture, ses coutumes..., fabriquer de la peinture naturelle et utiliser des éléments naturels pour la décoration des œuvres
- « Les mammifères terrestres » (CE2) : étudier quelques mammifères (alimentation, habitation...), développer l'imaginaire en utilisant les matériaux mis à disposition, favoriser l'expression

⇒ **Attention, il ne s'agit encore que de projets.**

⇒ **Les enseignantes ont demandé à Familles Rurales de travailler ensemble de façon à ce que les ateliers n'empiètent ni n'anticipent sur les programmes scolaires, et autant que possible, qu'il y ait un lien avec les projets de l'école.**

Nous vous ferons part des dates de réunions et du projet que les professeurs des écoles et ALSH auront élaboré.

Les Parents d'Elèves Délégués